

MODÈLE VIERGE À REMPLIR

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Obligatoire dès le premier salarié · article R.4121-1 du Code du travail

L'ÉTABLISSEMENT

RAISON SOCIALE

SIRET

EFFECTIF TOTAL

ADRESSE

CODE POSTAL ET VILLE

ACTIVITÉ PRINCIPALE

RÉDIGÉ PAR

FONCTION

DATE D'ÉLABORATION

DATE DE MISE À JOUR

CE QUE DIT LA LOI

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (article R.4121-1). La mise à jour intervient au moins chaque année, lors de toute décision d'aménagement important et quand une information nouvelle apparaît (R.4121-2).

Chaque version doit être conservée au moins 40 ans. La forme est libre : ce modèle n'est pas imposé, il structure la démarche.

Quatre étapes

- 1 **Découper en unités de travail**
Un groupe de salariés exposés aux mêmes risques : un atelier, un poste, une équipe mobile. Ni trop fin, ni trop large.
- 2 **Lister les risques par unité**
Partir du travail réel, pas du travail prescrit. L'aide-mémoire de la page suivante évite les oublis.
- 3 **Coter gravité et fréquence**
Deux notes de 1 à 4. Leur produit donne la criticité, de 1 à 16, qui hiérarchise les priorités.
- 4 **Définir mesures et actions**
Ce qui existe déjà, puis ce qui reste à faire, avec un responsable et une échéance. Sans cela, le document reste lettre morte.

GRAVITÉ

- | | |
|---|-----------------------|
| 1 | Sans arrêt de travail |
| 2 | Arrêt de travail |
| 3 | Incapacité permanente |
| 4 | Décès |

FRÉQUENCE D'EXPOSITION

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1 | Rare, moins d'une fois par mois |
| 2 | Occasionnelle, mensuelle |
| 3 | Fréquente, hebdomadaire |
| 4 | Permanente, quotidienne |

CRITICITÉ = GRAVITÉ × FRÉQUENCE

1 à 3	Faible	À surveiller, pas d'action immédiate
4 à 7	Moyenne	Action à programmer dans l'année
8 à 11	Élevée	Action prioritaire, échéance courte
12 à 16	Critique	Traitement immédiat

À passer en revue, unité par unité

Les 26 familles ci-dessous couvrent l'essentiel des situations rencontrées en TPE et PME. Cocher celles qui concernent l'unité examinée, puis reporter chaque risque retenu sur sa fiche.

- | | |
|---|--|
| ☐ Chute de plain-pied | ☐ Vibrations |
| ☐ Chute de hauteur | ☐ Ambiance thermique |
| ☐ Manutention manuelle | ☐ Rayonnement |
| ☐ Manutention mécanique | ☐ Éclairage inadapté |
| ☐ Circulation interne | ☐ Posture / geste répétitif (TMS) |
| ☐ Circulation routière (mission) | ☐ Travail sur écran |
| ☐ Chute d'objet / effondrement | ☐ Risques psycho-sociaux (RPS) |
| ☐ Machine et outil dangereux | ☐ Travail isolé |
| ☐ Risque électrique | ☐ Agression / violence externe |
| ☐ Incendie et explosion | ☐ Risque épidémique / pandémie |
| ☐ Risque chimique | ☐ Amiante / poussières |
| ☐ Risque biologique | ☐ Asphyxie / espace confiné |
| ☐ Bruit | ☐ Autre risque |

LE PIÈGE CLASSIQUE

Recopier une liste type sans regarder le travail réel. Un même métier expose différemment selon les locaux, les horaires et l'ancienneté des équipes. Interroger les salariés concernés reste la source la plus fiable.

FICHE D'UNITÉ DE TRAVAIL 1 / 4

À renseigner : une ligne par risque, 6 lignes par fiche, à recommencer pour chaque unité.

UNITÉ DE TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS

TÂCHES PRINCIPALES

Risque identifié	G	F	C	Mesures existantes	Actions prévues	Échéance
Ex. : chute depuis l'escabeau	1 à 4	1 à 4	G × F	Ce qui protège déjà	Ce qui reste à faire	JJ/MM

FICHE D'UNITÉ DE TRAVAIL 2 / 4

À renseigner : une ligne par risque, 6 lignes par fiche, à recommencer pour chaque unité.

UNITÉ DE TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS

TÂCHES PRINCIPALES

Risque identifié	G	F	C	Mesures existantes	Actions prévues	Échéance

FICHE D'UNITÉ DE TRAVAIL 3 / 4

À renseigner : une ligne par risque, 6 lignes par fiche, à recommencer pour chaque unité.

UNITÉ DE TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS

TÂCHES PRINCIPALES

Risque identifié	G	F	C	Mesures existantes	Actions prévues	Échéance

FICHE D'UNITÉ DE TRAVAIL 4 / 4

À renseigner : une ligne par risque, 6 lignes par fiche, à recommencer pour chaque unité.

UNITÉ DE TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS

TÂCHES PRINCIPALES

Risque identifié	G	F	C	Mesures existantes	Actions prévues	Échéance

Plan d’actions consolidé

Reprendre ici les actions des fiches précédentes, en commençant par les criticités les plus élevées. Une action sans responsable ni échéance n’est pas une action.

Priorité	Action à mener	Unité concernée	Responsable	Échéance

VALIDATION

DATE DE LA PRÉSENTE VERSION

PROCHAINE MISE À JOUR PRÉVUE

NOM ET SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

AVIS DU CSE LE CAS ÉCHÉANT